

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01404 Numéro SIREN : 828 437 392 Nom ou dénomination : 39 TERRES

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2021 sous le numéro de dépôt 1581

39 Terres

Société par actions simplifiée au capital de 6 010 000 euros
Siège social : 39T avenue Danielle Casanova - 95210 Saint-Gratien

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société 39 Terres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 39 Terres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 juin 2020

Le commissaire aux comptes



Auditeurs & Conseils Associés
représenté par
Olivier Lelong

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 233	521	712	1 123
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 753 506		4 753 506	4 753 506
	Créances rattachées à des participations	205 940		205 940	265 172
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	4 960 679	521	4 960 158	5 019 801
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	17 269		17 269	
	Autres créances	11 351		11 351	51 513
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 300 000		1 300 000	1 000 000
	DISPONIBILITES	1 102 837		1 102 837	1 916 273
	Charges constatées d'avance	1 167		1 167	1 346
	TOTAL (III)	2 432 624		2 432 624	2 969 131
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		7 393 303	521	7 392 782	7 988 932

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

205 940

265 172

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 010 000	6 010 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2	2
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(85 860)	(33 838)
	Résultat de l'exercice	(65 242)	(52 022)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	49 415	11 102
	Total des capitaux propres	5 908 314	5 935 244
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 463 913	1 554 773
	Emprunts et dettes financières divers	10 872	978
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 982	5 280
	Dettes fiscales et sociales	5 701	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		492 658
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 484 468	2 053 689
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 392 782	7 988 932
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(65 242,22)	(52 022,07)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		240 379	590 599
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		87	

Compte de Résultat

		31/12/2019		31/12/2018		Variations		%
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises							
	Production vendue (Biens)							
	Production vendue (Services et Travaux)	28 831	100,00			28 831		
	Montant net du chiffre d'affaires	28 831	100,00			28 831		
	Productions stockée							
	Production immobilisée							
	Subventions d'exploitation							
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur prov. et amort., transfert de chges							
	Autres produits	3	0,01			3		
	Total des produits d'exploitation	28 834	100,01			28 834		
	Achats de marchandises							
	Variation de stock							
	Achats de matières et autres approv.							
	Variation de stock							
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes	17 085	59,26	36 496		(19 412)	-53,19	
	Impôts, taxes et versements assimilés	100	0,35			100		
	Salaires et traitements	18 255	63,32			18 255		
	Charges sociales du personnel	7 360	25,53			7 360		
	Cotisations personnelles de l'exploitant							
	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov.	411	1,43	110		301	272,64	
	Autres charges	3	0,01	1		1	127,27	
	Total des charges d'exploitation	43 214	149,88	36 608		6 606	18,04	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(14 380)	-49,88	(36 608)		22 228	-60,72	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée							
	Perte supportée ou bénéfice transféré							
	De participations	1 430	4,96	1 240		190	15,36	
	D'autres valeurs mob. et créances d'actif immo.							
	Autres intérêts et produits assimilés	4 029	13,97			4 029		
	Reprises sur prov. et dépr. et transfert de chges							
	Différences positives de change							
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de val. mob. de plac.							
	Total des produits financiers	5 459	18,93	1 240		4 219	340,37	
	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov.							
	Intérêts et charges assimilées	18 009	62,46	5 552		12 457	224,38	
	Différences négatives de change							
	Chges nettes sur cessions de val. mob. de plac.							
	Total des charges financières	18 009	62,46	5 552		12 457	224,38	
RESULTAT FINANCIER		(12 550)	-43,53	(4 312)		(8 238)	191,04	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(26 930)	-93,41	(40 920)		13 990	-34,19	
Total des produits exceptionnels								
Total des charges exceptionnelles		38 312	132,89	11 102		27 210	245,09	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(38 312)	-132,89	(11 102)		(27 210)	245,09	
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices								
TOTAL DES PRODUITS		34 293	118,94	1 240		33 053	N/S	
TOTAL DES CHARGES		99 535	345,23	53 262		46 273	86,88	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(65 242)	-226,29	(52 022)		(13 220)	25,41	



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 392 782 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **34 293 euros** et un total **charges** de **99 535 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-65 242 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1 - Titres de participation :

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou de souscription au capital.

La valeur de la participation est appréciée d'une part en fonction de la quote-part de situation nette de la filiale à cette date, en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme, de la capacité bénéficiaire et des perspectives de rentabilité.

Si la valeur estimée apparaît inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les titres de participation comprennent les titres de sociétés dont la société détient au moins 20% du capital social de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand la société détient un poste d'administrateur et qu'elle exerce une influence notable.

Note N°1 : Acquisition des titres de participation de la S.A.S. Hôtel Gramont

Les frais d'acquisition des titres de participations, d'un montant 191 562 euros, ont été incorporés au coût d'entrée des titres, c'est-à-dire comptabilisés à l'actif de l'entreprise. Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis, de manière dérogatoire, sur une durée de 5 ans.

2 - Autres titres immobilisés :

Les autres titres immobilisés sont valorisés au coût historique, hors frais accessoires, en fin d'exercice.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'entrée. Elles peuvent faire l'objet de provisions lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3 - Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance dont la société recherche soit l'utilisation temporaire de sa trésorerie en vue de lui conserver sa valeur, soit la rentabilité de son placement par la perception d'un revenu (dividendes, intérêts), et/ou par la réalisation d'une plus-value lors de la revente. Ces valeurs, qui peuvent être transitoires ou permanentes, spéculatives ou non spéculatives, n'ont pas pour objectif d'assurer une influence particulière sur la société émettrice des titres.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations au titre d'un évènements post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. Conformément à la communication du Collège de l'ANC du 30 mars 2020, l'entreprise considère que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement. De ce fait, l'évaluation des actifs et passifs dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de cette situation.

Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	1 233					1 233
Total immobilisations financières	5 018 678		523 202		582 433	4 959 446
TOTAL	5 019 911		523 202		582 433	4 960 679

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles	110	411		521
TOTAL	110	411		521

Provisions

Etat exprimé en euros	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2019
Provisions réglementées	11 102	38 312		49 415
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	11 102	38 312		49 415

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		6 010 000	1,00	6 010 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		6 010 000	1,00	6 010 000,00

Créances

Etat exprimé en euros

	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	205 940	205 940	
Actif circulant et charges constatées d'avances	29 787	29 787	
TOTAL	235 727	235 727	

Dettes

	31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	1 463 913	219 824	655 083	589 005
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 982	3 982		
Dettes fiscales et sociales	5 701	5 701		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 872	10 872		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 484 468	240 379	655 083	589 005

Plusieurs postes du Bilan

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations		4 753 506		
Créances sur participations		205 940		
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		17 269		
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		18 699
Créances rattachées à des participations <i>INT.COURUS S/CREANCES RATTACH</i>	<i>1 430</i>	1 430
Autres créances clients <i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>17 269</i>	17 269

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 167	1 167
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 167

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		3 804
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		823
<i>INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS</i>	<i>736</i>	
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>87</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 880
<i>FOURN FACTURES NON PARVENUES.</i>	<i>2 880</i>	
Dettes fiscales et sociales		100
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>100</i>	

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement des 1 800 actions de la S.A.S. Hôtel Gramont	333 923	
Nantissement du contrat de capitalisation souscrit auprès de l'établissement CNP As	1 000 000	
	1 333 923	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	1 333 923	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2019

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
S.A.S HOTEL GRAMONT	38 417	(31 795)	100,00	4 753 506	4 753 506
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
S.A.S HOTEL GRAMONT					
2. Participations (10 à 50 %)					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
	205 940		497 601	(258 520)	
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avais					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

a) S.A.S. HOTEL GRAMONT :

Les titres ont été acquis au cours de l'exercice 2018.

Compte tenu des perspectives d'avenir dans l'exploitation de l'hôtel (travaux de rénovation de l'hôtel mis en service 2020 et obtention du classement 4 étoiles de l'hôtel), les titres de la société ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Annexe libre

Informations complémentaires

Note N°1 : Financement de l'acquisition des titres de participation de la S.A.S. Hôtel Gramont

La société a souscrit, au cours de l'exercice 2018, deux emprunts pour le financement de l'acquisition des titres de participation de la S.A.S. Hôtel Gramont :

1) Souscription d'un emprunt, auprès d'un établissement de crédit (Caisse d'Epargne), d'un montant de 1 370 Keuros sur une durée de 120 mois avec un différé de remboursement de 12 mois. Cet emprunt est assorti des garanties suivantes :

- Nantissement des 1 800 actions de la S.A.S. Hôtel Gramont pour un montant de 1 370 Keuros ;
- Nantissement du contrat de capitalisation souscrit auprès de l'établissement CNP Assurances pour une valeur de 1 000 Keuros ;

Capital restant dû au 31/12/2019 : 1 333 923 euros.

2) Souscription d'un emprunt, auprès d'un établissement de crédit (Caisse d'Epargne), d'un montant de 184 K€ sur une durée de 36 mois avec un différé de remboursement de 6 mois, sans garantie.

Capital restant dû au 31/12/2019 : 129 166 euros.

Intégration fiscale

La société 39 Terres est la société mère, d'un groupe de sociétés bénéficiant du régime de l'intégration fiscale, constitué à compter du 1er Janvier 2019 avec la société S.A.S HOTEL GRAMONT.

1) Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe : Chaque société composant le groupe constate sa charge d'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale. La société mère (39 TERRES) enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

2) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire :

Impôt comptabilisé : 0 euros

Impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire : 0 euros

3) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale:

Impôt comptabilisé : 0 euros

Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : 0 euros

Déficits reportables propres à la société 39 Terres : 82 885 euros (avant constitution du groupe d'intégration fiscale).

Déficits reportables du groupe : 319 597 euros.

39 TERRES

Société par actions simplifiée au capital de 6.010.000 €
Siège social : SAINT GRATIEN (95210)
39 T avenue Danielle CASANOVA
828 437 392 RCS PONTOISE

(Ci-après, la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 65.242,22 €, en intégralité, au poste « Report à nouveau », lequel passerait de (85.860,26) € à (151.102,48) €.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*
* *

Le Président
Monsieur Pierre-Henri ANGOTTI


